

SYNTHESE DE L'ATELIER 3 :

LES PLANS DE GESTION (PdG)

Animatrice : Emmanuelle RENOUX – Bocage Pays Branché
Secrétaire : Carole MALHERBE - Prom'Haies

I. Présentation du Diaporama : exemple des PdG sur le Bocage Pays Branché (79) **Emanuelle RENOUX - Directrice**

II. Parole à la salle

Rappel de présentation du territoire :

Pays du Bocage Bressuirais = 3 cantons, 33 communes.

→ 174 PdG réalisés entre 2000 et 2005, et 131 contractualisés.

Ce qui représente environ : 10% du linéaire et 8% des exploitants agricoles.

Q : Quelles sont les différences notables entre le PdG d'une exploitation agricole et un PdG communal ?

- pour la commune : état des lieux, diagnostic, mais pas systématiquement de PdG haie par haie. Cela dépend des territoires, de la taille de la commune par rapport à la densité du maillage (ex : 123 ha pour environ 20 km de haies).
- si linéaire important : faire des catégories (typologie) par objectif.

Q : Comment prendre en compte les différentes fonctions des haies dans les PdG ?

Dans le diagnostic, les corridors écologiques sont pris en compte. La reconnexion du maillage est un critère important qui est pris en compte dans les objectifs de gestion.

Q : Par qui ces relevés sont-ils faits ?

Les relevés sont faits par le technicien qui réalise le PdG. Il peut juger du rôle de la haie par ses caractéristiques : composition (essences), longueur, largeur, hauteur, potentialités....

Les relevés, faits de manière non strictement scientifiques, sont aussi pris en compte, par exemple pour la qualité de l'eau. S'il existe de la ripisylve, l'objectif est de ne pas la supprimer. Si elle est vieillissante, il faut la recéper...

Pour faire des relevés précis, il faut passer beaucoup de temps. Pour une haie dense, on peut faire des relevés d'indice d'abondances. Le problème est celui du temps passé au PdG. Plus on passe du temps, plus le coût du PdG est élevé. Il faut trouver un compromis entre la précision des relevés et le coût.

Q : Quand un agriculteur souhaite enlever une haie comment l'intégrer ?

Rien ne l'interdit à condition qu'il soit propriétaire.

Il faut quand même prendre en compte des critères comme la localisation de la haie (rupture de pente...), la composition de la haie (ex : haie de prunellier = intérêt modéré)...

Mais, la plupart du temps, si l'agriculteur est dans une dynamique d'arrachage, il ne fait pas de PdG (souvent dynamique d'arrachage liée à un agrandissement des terres cultivables).

Remarque : à l'échelle d'un territoire, les différentes politiques menées ont laissé des traces visibles (différence de qualité entre les paysages, zones de ruptures, absence de transitions).

Q : une autre limite des PdG est l'appât du gain via la contractualisation. Les agriculteurs qui réalisent des PdG contractualisés, intègrent-ils vraiment bien les objectifs de leur PdG comme une finalité ? Car la plus value que l'exploitant en retire est évidente.

Bocage Pays Branché réalise des évaluations de PdG. Une amélioration de la gestion est souvent constatée sur les exploitations agricoles et les agriculteurs déclarent souvent qu'ils « travaillent différemment maintenant ». Ils sont tous prêts à appliquer les consignes après la fin du contrat. Beaucoup disent avoir retrouvé une fierté.

Au niveau des communes situées en zone d'élevage, elles peuvent agir en bordure de chemins de randonnées car on y trouve déjà un linéaire important de haies.

Remarque : la contractualisation se fait sur 5 ans, c'est très court ! Le PdG qui est un outil technique, doit-il faire l'objet d'un contrat ?

II. Limites

- Appât du gain. Avantage : montre que la haie a un coût (elle peut aussi rapporter)
- Coût pour la collectivité (CTE, CAD).
- A qui il s'adresse : PdG, bien pour un gestionnaire, mais pour les autres ...
- Diagnostic pas assez affiné pour l'instant pour faire un pré-bilan avant de faire du bois-énergie. Mais dans cette optique, c'est un outil de base qu'il faut développer.
- Paperasserie et contrôles.

III. Intérêts

- Sensibilisation des agriculteurs
- Réappropriation des savoir-faire
- Reconnaissance des agriculteurs pour le travail qu'ils réalisent
- Diagnostics permettent une amélioration des connaissances (base de données)
- Outil qui peut servir de base pour développer le bois-énergie
- Avantages environnementaux = conséquences positives sur l'environnement (amélioration de la qualité de l'eau, conservation de la biodiversité...) : pour l'exploitation et la collectivité.
- Introduction de la vision par photographie aérienne
- Amélioration de la dynamique de plantation
- Développement de l'emploi
- Outil de gestion qui peut rassurer / convaincre

IV. Le contenu d'un PdG

- Resituer l'exploitation dans le territoire et son contexte (paysager, géographique, administratif...).
- Etablir des règles (ex largeur : au pied de la haie, à un mètre de haut...) et des outils de mesures communs.
- Fixer les objectifs avec l'agriculteur.
- Prendre en compte le réseau hydrologique (puits et forages).
- Utiliser les photos aériennes pour le visuel et le cadastre pour le juridique.
- Prendre en compte les grands principes de conservation des espèces.
- Séparer la partie technique de la partie financière.
- Développer l'utilisation du GPS.
- Montrer la plus-value pour l'exploitation, le territoire.

Remarques sur le cadre des PdG :

- Le périmètre de réalisation des PdG devrait être établi en fonction de l'objectif principal et non de limites administratives ou autres.
- Etablir un schéma directeur par commune, Bassin Versant... et le décliner en PdG. Cela permettrait d'éviter les ruptures et les incohérences

Les PdG peuvent être orientés et développés à partir de deux fondements du Développement Durable :

- L'excellence sociale. Les PdG peuvent prendre en compte le volet social par le biais de l'emploi qu'ils génèrent. Les chantiers d'insertion, les entreprises du paysage peuvent aussi être sollicités pour la gestion des haies.
- L'excellence environnementale. La mise en œuvre des mesures a des conséquences positives sur l'environnement.

V. Transposabilité

- Nécessité d'uniformiser les règles et les outils de mesures à l'échelle du territoire national pour permettre la comparaison et faciliter la transposabilité.
- Avant d'introduire la notion de PdG sur certains territoires, il est nécessaire de communiquer dessus auprès du milieu agricole.
- Sur certains territoires il n'y a pas de cordes sensibles. Dans ces cas là, il faut jouer sur l'aspect financier. La notion d'éco-conditionnalité est peut-être à développer de manière uniforme sur le territoire.